

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Madame, Monsieur, chers Actionnaires,

Afin de permettre à votre société de poursuivre son développement et d'opérer juridiquement, il est essentiel que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 septembre 2020 puisse se tenir avec le quorum requis. C'est pourquoi nous souhaitons aujourd'hui appeler l'ensemble des actionnaires à voter à cette occasion.

En effet, il est nécessaire qu'un grand nombre d'actionnaires se mobilisent pour exercer leur droit de vote afin de réunir le quorum permettant à l'assemblée de statuer valablement.

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée Générale se tiendra à huis-clos. Par conséquent, vous pourrez uniquement voter ou donner votre pouvoir au Président par correspondance. Pour cela, nous avons mis en place cette année la possibilité de voter en ligne : vous avez donc 2 options possibles :

- le vote en ligne (Votaccess) sur le site de votre intermédiaire financier
- le vote papier, en envoyant par email le bulletin de vote et l'attestation de détention

Afin de faciliter vos démarches, vous trouverez sur le site <http://www.dbt.fr/dbt-groupe/investisseurs/> toutes les informations pour voter, ainsi que les projets de résolutions et les documents mis à votre disposition. Nous avons par ailleurs mandaté la société de communication financière Calyptus pour vous assister dans la procédure de vote.

Nous vous rappelons enfin que depuis le décret du 3 mai 2002, l'immobilisation des actions au porteur n'emporte plus blocage des titres jusqu'à la date de l'Assemblée Générale : vous pouvez donc voter dès à présent sans contrainte.

Madame, Monsieur, chers Actionnaires, votre vote est important et nous comptons sur votre mobilisation.

Hervé BORGOLTZ
Président



Alexandre BORGOLTZ
Directeur général



N'attendez pas pour voter : les actionnaires au porteur ne reçoivent pas de documentation de leur banque concernant les assemblées générales. La démarche de vote doit être volontaire.

Pour toute information complémentaire, connectez-vous sur <http://www.dbt.fr/dbt-groupe/investisseurs/> ou contactez le service actionnaire DBT par email : dbt@calyptus.net ou par téléphone au 01 53 65 68 69